



DIAGNOSTIC DE L'ACCESSIBILITE
DES BATIMENTS COMMUNAUX
AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

REGLEMENT DE CONSULTATION

(Marché à procédure adaptée (art 28 du Code des Marchés Publics))

Date et heure limites de remise des offres : 28 juin 2010 à 18 heures

Objet de la consultation : La présente consultation sous forme de procédure adaptée (art 28 du code des marchés publics) concerne l'étude pour le diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communaux existants de St André de Corcy aux personnes handicapées, avec une prise en compte de tous types de handicaps : moteurs et cognitifs.

Conditions de la consultation : L'étude doit répondre aux divers textes réglementaires : loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, décret du 17 mai 2006 –art R111-19-9 du CCH, et les textes qui les ont complétés et précisés depuis (arrêtés du 1er août 2006, arrêté du 21 mars 2007, arrêté et circulaire du 30 novembre 2007).

Contenu de l'étude

- Analyse de la situation de l'établissement recevant du public au regard de l'accessibilité aux différents types de handicaps et des nouvelles obligations définies par la réglementation.
- Description des travaux souhaitables pour parvenir à l'accessibilité avec détermination d'un plan de mise en conformité en hiérarchisant les sites prioritaires et **en précisant les sites non concernés au vu de la liste récapitulative des bâtiments fournie en annexe (certains ne sont sans doute pas concernés)**.
- Etablissement d'une évaluation du coût de ces travaux, bâtiment par bâtiment.

Présentation des offres

- Offre de prix (sous forme de devis) à faire parvenir en Mairie **avant le 28 juin 2010 à 18 H**, bâtiment par bâtiment, en précisant la méthodologie et le calendrier de réalisation de l'étude au vu de la liste des bâtiments.
- Fournir un référentiel de diagnostics similaires.
- Le choix du prestataire se fera sur le prix.

L'offre de prix est réputée valable 90 jours.

Renseignements éventuels auprès de Mme JUHEM, secrétaire de mairie – tél 04.72.26.10.30 sauf le mercredi.

Pour information la commune a déjà fait réaliser un plan d'accessibilité des voies et espaces publics.